

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2017
DE 14 H 30 à 10 H 30

DELIBERATION N° 2017 – 15



Objet : Décision Modificative N°1 de l'année 2017

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de son Premier Vice - Président, Monsieur Frédéric LETURQUE, le 16 juin 2017,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu le Budget Primitif 2017 voté le 13 Mars 2017,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 16 juin 2017,

DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°1 pour l'année 2017 telle qu'elle figure dans le document de la M14 joint en annexe et de procéder à la reprise des résultats de 2016 en fonctionnement et en investissement, et de procéder à l'inscription des dépenses suivantes :

- 2 500€ au compte 6156 pour la sauvegarde externalisée des données du SMIRT,
- 3 000€ au compte 6574 pour le versement d'une subvention à la CCI pour le challenge Mobilité,
- 14 001€ au compte 65735 pour le versement d'une subvention à la CUA (Communauté Urbaine d'Arras) pour la contribution au financement du service de l'autopartage.

Le Premier Vice - Président du SMIRT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a checkmark-like flourish.

Frédéric LETURQUE

FICHE EXPLICATIVE DELIBERATION 2017 - 15

« Décision Modificative DM1 »



La DM1 se compose de deux mouvements :

1/ La reprise des résultats de l'exercice 2016 sur le Budget 2017, traduction budgétaire de la délibération d'affectation des résultats du 16 juin 2017 :

- ➔ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 2016 de 3 140 552.62 € au compte 002
- ➔ Reprise de l'excédent d'investissement de 2016 de 53 347.49 € au compte 001

2/ L'inscription des dépenses suivantes aux comptes 6156, 6574, et 65735.

- 2 500€ au compte 6156 pour la sauvegarde externalisée des données du SMIRT au compte 6156
- 3 000€ au compte 6574 pour le versement d'une subvention à la CCI pour le challenge Mobilité
- 14 001€ au compte 65735 pour le versement d'une subvention à la CUA (Communauté Urbaine d'Arras) pour la contribution au financement du service de l'autopartage

La totalité de ces dépenses (19 501€) sont couvertes par l'excédent de fonctionnement reporté de 2016 (3 140 552.62 €).

Libellé	DECISION MODIFICATIVE N°1		Crée le	30/05/2017
Délibération du	16/06/2017		Modifiée le	30/05/2017
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget	Libellés
			Service	
002. R- RF	0.00	3 140 552.62	3 140 552.62	Excédent de fonctionnement reporté
6156. D- RF	0.00	2 500.00	2 500.00	Maintenance
65735. D- RF	0.00	14 001.00	14 001.00	Groupement collect. et collect. statut
6574. D- RF	50 000.00	3 000.00	53 000.00	Subventions de fonctionnement aux
001. R- RF	0.00	53 347.49	53 347.49	Solde d'exécution N-1

BALANCE GENERALE		Dépenses	Recettes	Différence
Investissement		0.00	53 347.49	53 347.49
Fonctionnement		19 501.00	3 140 552.62	3 121 051.62

